

Secrétaire-archiviste du Conseil privé des Etablissements français de l'Océanie,

DÉCIDE :

Délégation de la signature pour la légalisation des actes à transmettre hors de la colonie et de ceux venant de l'étranger est donnée à M. Merlo (Maurice), Chef du Secrétariat du Gouvernement.

La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 28 février 1901.

Signé : EDOUARD PETIT.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC..

N° 60 — Par décret en date du 20 décembre 1900 :

Sont nommés pour une période de deux années membres du Conseil privé des Etablissements français de l'Océanie, savoir :

Conseillers privés titulaires :

MM. Poroï (Adolphe), entrepreneur de travaux publics ;
Vincent (Gustave), notaire.

Conseillers privés suppléants :

MM. Martin (Louis), négociant ;
Merlhes (Henri), propriétaire.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 7 février 1901 —

N° 61. — Le sieur Paoaafaita, chef de Fitiï, est nommé membre de la commission de terres du 6° arrondissement (île Huahine), en remplacement du sieur Marcantoni, chef démissionnaire du district de Maeva (Nord).

Sont nommés membres suppléants de la commission des terres du 5° arrondissement (île Borabora) :

Mare, chef du district d'Ativahia ;
Taumihau, juge de district.

— En date du 11 février 1901 —

N° 62. — Le gendarme Laborde est nommé porteur de contraintes pour la circonscription de Papeete en remplacement du gendarme Boulard, appelé à d'autres fonctions.